



25 mars 2021

Déclaration CGT au Comité Technique de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Madame la Directrice

Aujourd'hui 25 mars 2021, l'arrêté interministériel de restructuration des DREALs n'est toujours pas publié officiellement....promis par la DRH depuis l'automne RIEN toujours RIEN !!

Comment peut-on organiser des restructurations locales de services sans la publication officielle des textes ministériels ?

Comment peut-on assurer, sans cet arrêté, aux agents impactés par ces restructurations des garanties individuelles et des mesures sociales même si minimales soient-elles ?

AU MTES, LES SOLDES CONTINUENT....

Alors que le contexte sanitaire de la COVID19 devait suspendre les réformes et les restructurations, rien n'a jamais été arrêté ni même suspendu...

Bien au contraire, l'administration poursuit ses incessantes réorganisations de service et en particulier à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Rappelons la liste de ces derniers mois :

- suppression des services SHPTD, Cabinet, MML disparus dans l'arrêté d'organisation de la DREAL fin 2020
- suppression au SRNH des antennes hydrométrie de Limoges en 2021 et La Rochelle en 2023
- création de nouvelles « appellations » en 2021 : SAHPL, MSD
- bascule des missions véhicules du SDIT au SEI avec nouvelle répartition/mutualisation à termes entre UD pour réaliser ces missions
- et toutes les « petites adaptations » d'organigramme réalisées ici ou là non soumises au Comité Technique car « non significatives » selon la direction....

Sous couvert d'une **revue des missions des ministères**, les mauvaises annonces se poursuivent :

- transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB appuyé par l'étude du cabinet privé McKinsey et avec la bénédiction du ministère qui demande l'application de la mesure au 1^{er} janvier 2022
- des réflexions sur la mutualisation des missions CITES et la gestion des sites Natura2000 qui pourraient encore dépecer notre service
- le projet RRN20-30 piloté par la DGITM pour piloter et gérer le réseau routier national (ce qu'il en reste !) avec sans doute des conséquences néfastes pour les DIR et DREAL...

L'**examen de la loi 4D** en cours n'est pas non plus rassurant quant à l'avenir de nos missions :

- la gestion des routes pourraient bien basculer aux Collectivités intéressées impactant les DIR et les services routiers des DREAL

Bien entendu, tout ça revient à satisfaire la baisse des moyens publics et du nombre de fonctionnaires au sein de nos ministères (suppression d'environ 1 millier en 2021).
Avez-vous pour 2021 les résultats du CAR et les baisses d'ETP généreusement allouées à la DREAL NA ? Quels services vont encore devoir se serrer la ceinture ? Faut-il s'attendre à de nouvelles « petites adaptations » d'organigramme dont vous avez le secret ?

Face à toutes ces attaques, la CGT et nos collègues de la DREAL sont très inquiets de leur avenir et plus globalement de ce qu'il va « rester », à cette allure, comme moyens dans nos ministères et en particulier à la DREAL Nouvelle-Aquitaine !!

Force est de constater que la direction de la DREAL tente de maintenir le cap ; les agents, sans autres choix, changent de postes sans leur arrêté individuel d'affectation et sans avoir la certitude d'obtenir les promesses faites lors des pré-positionnements.

Conséquence de ces nouvelles organisations, la question de la logistique devient « pesante » et « pressante »...sur Poitiers, il est urgent de mettre à disposition des services impactés par ces réorganisations des bureaux suffisants et adaptés, c'est le cas par exemple pour le SDIT (création de nouveaux postes), pour le SRNH (transfert de postes sur Poitiers) !! Quand sera saisi le CHSCT sur le projet immobilier ?

Enfin, vous nous présentez aujourd'hui pour information les cotations IFSE des postes tenus par nos collègues soumis à la RIFSEEP.

Nous remarquons que ces cotations sont étroitement liées comme l'indique la note de la DRH du 6 août 2020 à la hiérarchie de la structure du service. Seul l'arrêté d'organisation de la DREAL peut permettre de repérer chaque niveau hiérarchique et aider au classement du poste. Or pour la CGT, l'arrêté de la DREAL est trop peu détaillé pour pouvoir s'appuyer sur une quelconque hiérarchie (direction, service, mission, département, pôle, division...). Il est indispensable que l'organigramme de la DREAL mais aussi toutes les modifications réalisées au sein de notre structure puissent être soumis aux représentants du personnel lors des Comités Techniques dans la mesure ils peuvent impacter à terme le régime indemnitaire des agents.

Les représentants du personnel CGT au CT de la DREAL

Sandrine Legras, Vincent Dosda, Alexandre Brethon
Nelly Westeel, Pascal Beausse, David Valade

Copie : ministres MTES et MCT - Préfète de région NA